

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

Je voudrais dire tout de suite que je ne crois pas que les mesures proposées dans ce bill aideront le moindrement à résoudre le problème du chômage qui afflige aujourd'hui le Canada. Ce programme de crédit d'impôt à l'emploi vise à offrir un crédit d'impôt fédéral allant jusqu'à \$2 l'heure pendant 12 mois aux employeurs qui embauchent des travailleurs supplémentaires, au delà de leurs effectifs habituels.

● (1700)

Le ministre a dit que les mesures prévues au bill sont provisoires, et destinées à faire la soudure en attendant que le gouvernement ait adopté une stratégie de l'emploi. Je rappellerai au ministre et à la Chambre que le gouvernement répète la même chose depuis des années, et que les Canadiens attendent toujours qu'il intervienne pour alléger le chômage.

En mai 1971, le premier ministre actuel (M. Trudeau) disait que le gouvernement avait pour but d'assurer le plein emploi. En 1968, quand le premier ministre est venu au pouvoir, le taux de chômage était de 4.5 p. 100 et il y avait 360,000 chômeurs. En 1978, le nombre des sans-travail était passé à 911,000 et le taux de chômage à 8.4 p. 100. Enfin, en mars 1980, il y avait 969,000 Canadiens sans travail. Quand on tient compte du chômage invisible, de ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui ne pas considérés en chômage, on arrive au chiffre de 1,526,000. Les Canadiens attendent toujours avec impatience un programme de plein emploi.

Je ne demanderais pas mieux que de croire le gouvernement quand il nous dit aujourd'hui qu'il s'engage derechef à adopter une stratégie de l'emploi. Je ne demanderais pas mieux que de croire qu'enfin nous allons le voir prendre des mesures pour alléger le désespoir qui s'est installé chez des centaines de milliers de chômeurs canadiens. Je ne demanderais pas mieux. Mais avec les antécédents du gouvernement, je n'ai guère d'espoir.

Il est certain que les propositions énoncées dans le bill ne changeront pas un iota au taux de chômage. Leur efficacité est bien douteuse. En premier lieu, les emplois créés sont habituellement temporaires. Rien n'empêche les employeurs de profiter du crédit d'impôt à l'emploi pour les personnes qu'ils avaient déjà l'intention d'embaucher de toute façon, même si ce programme n'avait pas existé. En second lieu, il ne profite qu'aux employeurs qui réalisent des bénéfices imposables. Ceux qui en auraient le plus besoin ne recevront donc rien. Enfin, rien n'empêche les employeurs de créer des emplois à court terme qu'ils supprimeront dès l'expiration de la subvention. Mais l'avantage de cette mesure, c'est de permettre au gouvernement de se vanter du nombre d'emplois qu'il crée. Voilà bien le cynisme qui le caractérise en matière d'emploi.

Un chômage pareil, avec toutes les conséquences qu'il a sur la vie de tous les Canadiens, est une honte nationale. Des programmes comme l'assurance-chômage et l'assistance sociale, sont certes des palliatifs qui rendent la vie du chômeur moins pénible qu'elle n'était pendant la crise des années 30, mais ils ne diminuent toutefois en rien l'anxiété que le fait d'être sans travail crée chez le chômeur et dont souffre également sa famille.

Dans une étude destinée au comité économique mixte du Congrès américain, l'auteur, le Dr Harvey Brenner de l'université John Hopkins, démontre, avec preuve à l'appui, que le chômage est en partie responsable des homicides, des suicides, des incarcérations et des maux physiques et psychiques. L'étude prouve clairement qu'une hausse du taux de chômage a de graves répercussions sur le bien-être de la société en général.

Chaque fois que le taux de chômage augmente de 1 p. 100, on constate une recrudescence de l'anxiété, de l'agression et des maladies dont les conséquences sont très lourdes pour la société. Il est déjà suffisamment tragique d'être en chômage, sans parler des problèmes sociaux qui viennent aggraver le problème. Pourtant, bien que cette étude ait été faite aux États-Unis, les Canadiens qui la connaissent bien disent que ses conclusions peuvent s'appliquer au Canada. Je voudrais faire consigner au compte rendu certains points saillants de l'étude qui sont susceptibles d'intéresser la Chambre et le ministre. Voici ce qu'on y lit:

La hausse de 1.4 p. 100 du taux de chômage en 1970 a coûté à notre société près de sept milliards en pertes de revenu attribuables à la maladie et à la mortalité et en dépenses accrues pour les prisons des États et les hôpitaux pour malades mentaux. A cette somme, il faut ajouter des dépenses publiques d'environ 2.8 milliards chaque année entre 1970 et 1975 au titre du bien-être social et des prestations versées aux sans-travail par suite d'une hausse soutenue du taux de chômage de 1.4 p. 100. Ces dépenses supplémentaires ne comprennent pas le coût des soins dans les établissements fédéraux. En excluant même ces dernières dépenses, le coût de la hausse soutenue du taux de chômage qui atteignait 1.4 p. 100 en 1970 est d'au moins 21 milliards. Et je le répète, abstraction faite de l'incidence de la recrudescence du chômage depuis 1970.

Ces dollars constituent des ressources perdues ou détournées d'une affectation productive. Ils représentent une richesse non réalisée, perdue à jamais pour notre économie et notre société. Ils montrent en partie l'ampleur de la tragédie humaine qu'est le chômage. Mais, chose encore plus importante, cette perte aurait pu être évitée.

Je disais plus tôt que le gouvernement fédéral sait comment atténuer le chômage. Il sait comment le réduire en ayant recours à une politique monétaire et fiscale et le contenir. Cette étude permet pour la première fois à notre gouvernement d'évaluer avec exactitude et dans toute son ampleur l'incidence de ces politiques économiques. Ceux qui sont chargés d'élaborer notre politique économique se rendront compte maintenant du coût global et tragique du chômage s'ils négligent de le restreindre au minimum.

Ils sont tenus de mettre à profit ces nouvelles données.

Je recommande hautement cette étude au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Elle l'éclairera sur les problèmes du chômage au Canada.

S'ils tiennent à mettre à profit au Canada les données dont fait état ce rapport d'un comité du Congrès et à éviter chez nous le gaspillage de fonds et de ressources humaines, le gouvernement, le monde des affaires, l'industrie, les syndicats et le secteur de l'éducation doivent s'allier et déployer un effort concerté, ingénieux et innovateur pour trouver du travail à nos chômeurs et ainsi leur redonner leur dignité et les valoriser.

Il ne sert à rien de batifoler en présentant des mesures du genre de celles que ce bill contient. On n'a besoin d'aucune imagination pour produire un bill comme celui-là. En fait, ces mesures sont pires qu'inutiles parce qu'il est impossible de vouloir appliquer une stratégie de l'emploi au Canada sans prévoir aussi une stratégie économique.